



Dans le but de renforcer son implantation sur le territoire, la Fédération des Villes et Conseils de Sages a décidé de mettre en place des Délégués Régionaux.

Dans le cadre de la Régionalisation Administrative, treize Antennes régionales seront implantées.

La Délégation et son représentant :

Elle ne dispose pas de la personnalité juridique et n'a aucune autonomie par rapport au siège, elle fonctionne sous l'entière responsabilité de l'association et de ses dirigeants.

Elle a pour vocation :

- de créer une dynamique de réseaux
- de rapprocher les Conseils des Sages (CdS)
- de créer des synergies sur l'ensemble de son territoire (rencontre régionale)

Elle bénéficie des logistiques fédérales tout en répondant aux spécificités locales.

Elle est un espace d'information, d'appui, de conseil pour les villes désirant mettre en place un Conseil des Sages.

Le rôle du Délégué Régional au sein de sa région est :

- ✓ de représenter l'association, en l'occurrence la FVCS, auprès des interlocuteurs administratifs et institutionnels,
- ✓ de contribuer à faire connaître la FVCS et à lui donner une image de qualité,
- ✓ de développer son réseau en se mettant en relation avec les mairies, les médias locaux et régionaux, les groupes d'associations, les Conseils des Sages en place.

Délégation (définition) :

C'est l'aptitude à confier à un subordonné la responsabilité d'un mandat de travail. La délégation est le fait de confier une tâche, une mission à une autre personne, généralement à un subordonné tout en fournissant le support et les ressources nécessaires.

La délégation ne désengage pas le délégant de sa responsabilité..

Les Délégués Régionaux :

Les Délégués Régionaux sont des personnes bénévoles adhérentes aux valeurs de la FVCS et en sont la vitrine.

Ils la représentent dans leur région auprès des collectivités territoriales et des conseils des sages existants.

Le délégué régional aura à sa charge la couverture d'une région entière et ne devra pas favoriser un département au détriment d'un autre.

Afin d'assurer la couverture de la région en totalité, des délégués régionaux adjoints seront mis en place (ex : Nouvelle Aquitaine -2 adjoints).

Ils visiteront les prospects transmis par le siège en vue d'une adhésion. Un dossier complet leur sera remis pour traitement et retour au siège.

Ils rencontreront les élus des villes en charge de la démocratie participative pour les accompagner dans la création d'un Conseil des Sages.

Qualités requises pour la fonction :

- Adaptabilité – Ouverture d'esprit – Sens de l'organisation et de la Communication
- Rigueur-Autonomie-Disponibilité
- Connaissance des Collectivités Territoriales
- Bonne connaissance de la FVCS et de ses activités

Hiérarchie fonctionnelle :

- Le Président
- Le Premier Vice-Président qui devient Délégué Général en charge de la Régionalisation et des Délégués Régionaux.
- Le Conseil d'Administration et son bureau.
- La responsable administrative du siège.

Budget de fonctionnement :

- ✓ Un budget propre à leur activité leur sera alloué (qu'ils devront déterminer).
- ✓ Ils seront défrayés dans les conditions de la fiche G003-2 « Gestion des Notes de Frais » du 31/01/2017.
- ✓ Leur budget annuel de fonctionnement prévisionnel sera présenté à l'agrément du délégué général et du Trésorier de la FVCS.

Appel à candidature :

Un appel à candidature bénévole pour rechercher des délégués régionaux à partir d'une fiche « Profil de Poste » définissant les compétences requises sera lancé prochainement.

Dans un premier temps cinq régions sont retenues :

- Nouvelle Aquitaine,
- Pays de la Loire,
- Bourgogne Franche Comté,
- Bretagne,
- Normandie.

Un entretien sera organisé avec le Délégué Général le moment venu afin d'apprécier le sérieux du postulant.

Ce n'est que dans cet esprit d'entraide vers la Démocratie Participative que les distances entre les Conseils des Sages et des représentants de la FVCS s'estomperont et que la Fédération prendra sa réelle dimension de « proximité ».

LES 13 RÉGIONS DE France

1- Grand-Est	8- Ile de France
2- Nouvelle Aquitaine	9- Occitanie
3- Auvergne Rhône-alpe	10- Hauts de France
4- Bourgogne Franche-comté	11- Normandie
5- Bretagne	12- Pays de Loire
6- Centre Val de Loire	13- Provence-Alpes-Côte d'Azur
7- Corse	Outre Mer (tous les extramétropolitains)

